



DOCUMENT FINAL

du 6^{ème} Engagement Stratégique du
GIMAC avec l'UA, les CERs et les partenaires

THÈME :
Transformation de l'éducation pour
l'équité de genre et la durabilité

Date : 15 Juillet 2024, Accra, Ghana



DOCUMENT FINAL

du 6^{ème} Engagement Stratégique du GIMAC avec l'UA, les CERs et les partenaires

THÈME : Transformation de l'éducation pour l'équité de genre et la durabilité

Date : 15 juillet 2024, Accra, Ghana

Préambule

Nous, participants au 6^{ème} Engagement Stratégique du GIMAC avec l'Union Africaine (UA), les Communautés Economiques Régionales (CERs) et les partenaires, tenu à Accra, Ghana, du 13 au 15 juillet 2024, conformément au thème de l'année de l'Union Africaine « *Éduquer une Afrique adaptée au 21^{ème} siècle : construire des systèmes éducatifs résilients pour un accès accru à un apprentissage inclusif, de qualité et pertinent tout au long de la vie* ».

CONSIDÉRANT que la réalisation de l'Aspiration 1 de l'Agenda 2063 pour « une Afrique prospère fondée sur une croissance inclusive et un développement durable » exige que l'Afrique investisse de manière significative dans l'éducation afin de développer le capital humain et social par une révolution de l'éducation et des compétences mettant l'accent sur l'innovation, la science et la technologie ;

NOTANT AVEC PRÉOCCUPATION la vulnérabilité accrue des femmes et des filles en Afrique à la pauvreté transgénérationnelle due à divers facteurs sous-jacents, notamment le faible niveau d'alphabétisation et de développement des compétences ; le travail de soins sous-payé et non rémunéré ; les pratiques culturelles néfastes ; l'insuffisance des législations et une protection juridique limitée contre les pratiques

d'inégalités entre les hommes et les femmes qui sont profondément enracinées dans la société.

RÉAFFIRMANT le Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples relatif aux Droits des Femmes en Afrique (2003) qui vise à éliminer la discrimination contre les femmes et à assurer la protection des droits des femmes tels qu'ils sont stipulés dans les déclarations et conventions internationales. L'article 12 garantit leur droit à l'éducation et à la formation sur la base des principes de non-discrimination et d'égalité des chances. Il appelle à l'élimination de tous les stéréotypes et des programmes d'enseignement sensibles au genre ; leur protection contre le harcèlement sexuel et la nécessité d'actions positives spécifiques, y compris la promotion de l'alphabétisation chez les femmes.

RECONNAISSANT que l'UA, à travers l'article 13 de la Charte Africaine de la Jeunesse (2006), reconnaît le droit de tout jeune à une éducation de bonne qualité, y compris non formelle et informelle. L'article 20 prévoit également l'égalité entre les hommes et les femmes et l'utilisation des langues africaines dans l'enseignement.

RAPPELANT que la Stratégie Continentale de l'Education pour l'Afrique (SCEA) souligne les partenariats solides entre les gouvernements, la société civile et le secteur privé dans le cadre du Mécanisme mondial de coordination de l'éducation, que l'Union Africaine est le principal moteur de la coordination régionale de la SCEA et des ODD4, bien que l'engagement des CERs dans la SCEA soit faible et que les inégalités et la discrimination dans l'éducation en Afrique ne soient que très peu prises en compte. Particulièrement, étant donné que l'Afrique représentera plus de

90% des besoins mondiaux en financement extérieur pour l'éducation d'ici 2030 afin d'atteindre les ODD pour l'éducation et l'Agenda 2063 de l'Afrique.

RECONNAISSANT la réunion d'experts de l'UA et de l'UNESCO, qui a eu lieu le 25 février 2021 et qui visait à établir un lien entre le SCEA et l'ODD 4 et à identifier les indicateurs communs à travers les cadres et les stratégies de suivi en collaboration avec les Communautés Economiques Régionales et les États membres afin de fournir les données requises pour les indicateurs sélectionnés.

FÉLICITANT l'Union Africaine pour sa Stratégie Continentale en matière d'Enseignement et de Formation Technique et Professionnelle (EFTP), qui fournit un cadre global pour la conception et l'élaboration de politiques et de stratégies nationales visant à relever les défis de l'éducation et de la formation technique et professionnelle afin de soutenir le développement économique, la création de richesses nationales et de contribuer à la réduction de la pauvreté par l'entrepreneuriat, l'innovation et à l'emploi des jeunes. En outre, il faut reconnaître que la stratégie comprend l'accréditation des structures de formation (secteurs informel, non formel et informel), l'évaluation et la certification, l'assurance qualité et la transférabilité des qualifications de l'Enseignement et de la Formation Technique et Professionnelle.

S'APPUYANT SUR LA DYNAMIQUE générée par le Comité Technique spécialisé sur l'Education, la Science, la Technologie et l'Innovation (STC-EST4) le 2 septembre 2022, et faisant écho à la demande des ministres dans leur déclaration, l'Année de l'éducation s'attaque aux défis cruciaux mis en évidence par le Groupe de haut niveau du Secrétariat Général des Nations Unies sur la profession enseignante. Il vise à

remédier aux charges et aux perturbations causées par le COVID-19 sur les systèmes éducatifs tout en promouvant la mise en œuvre systématique d'une éducation transformatrice dans toute l'Afrique.

EXPRIMANT UNE PROFONDE INQUIETUDE face aux obstacles structurels et institutionnels qui entravent l'accès des femmes et des filles à l'éducation et aux opportunités de développement des compétences, ainsi qu'au rétrécissement de l'espace et des ressources nécessaires à la participation effective des organisations de la société civile (OSC) à l'agenda de développement de l'Afrique.

NOTANT AVEC PRÉOCCUPATION la situation dévastatrice à laquelle les femmes et les filles du Soudan, du Mozambique, de la RDC, de la région du SAHEL et d'autres territoires déchirés par la guerre sur le continent continuent d'être confrontées ainsi que son impact sur l'éducation, réaffirmant leur appel à la cessation des hostilités et à l'inclusion totale, égale, significative et sûre des femmes et des organisations de défense des droits de la femme dans tous les processus de paix et politiques, et appelant à un soutien humanitaire.

EXHORTANT l'UA, les CERs et leurs partenaires à relever les défis systématiques et structurels intersectionnels auxquels sont confrontées les femmes et les filles africaines et à intensifier les stratégies axées sur le développement des compétences, l'éducation et l'émancipation des femmes, des filles et du peuple africain, en tenant compte des spécificités de chaque sexe. Cette éducation doit être conçue pour élargir les libertés individuelles et collectives des peuples africains.

NOUS ENGAGEONS et AFFIRMONS notre soutien indéfectible et notre implication active dans le plaidoyer continu en faveur de l'autonomisation des femmes et des filles dans toutes les sphères de la société. Nous sommes convaincus que l'égalité entre les hommes et les femmes est un moyen stratégique d'atteindre notre objectif primordial.

Nous formulons donc les recommandations suivantes à l'intention de l'Union Africaine, des Comités Economiques Régionales et des partenaires :

1. Augmenter d'au moins 30 % le nombre de femmes et de filles inscrites aux programmes STEM, de technologie numérique et d'entrepreneuriat sur tout le continent grâce à des investissements ciblés dans les centres de formation professionnelle, des programmes de mentorat et un soutien financier aux entreprises dirigées par des femmes dans les secteurs de l'agriculture et du commerce, en les dotant des compétences et des connaissances nécessaires pour tirer parti des opportunités d'intégration régionale, notamment à travers l'Accord de Libre-Echange Continental Africain. En outre, un programme d'éducation financière ainsi que des pratiques intelligentes face au climat devraient être inclus dans l'enseignement agricole destiné aux agricultrices.
2. Les États membres devraient s'associer aux ONG et aux organisations communautaires pour veiller à ce que les écoles situées dans les zones d'insécurité ciblées dispensent une éducation sensible au genre, une éducation complète en matière de santé sexuelle et reproductive, des produits sanitaires gratuits et des infrastructures nécessaires soutenues par des mécanismes fonctionnels de suivi et d'examen.

3. Investir dans l'éducation à la paix et la prévention des conflits à tous les niveaux d'enseignement, en mettant l'accent sur les jeunes, conformément au programme Femmes, Paix et Sécurité, y compris la création d'écoles sûres et accessibles dans les régions touchées par le conflit, notamment les groupes marginalisés, tels que les filles, les personnes handicapées.
4. Donner la priorité à l'éducation nutritionnelle et aux programmes d'alimentation scolaire afin d'assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Veiller à ce que les politiques et les programmes d'éducation soutiennent le développement holistique des enfants, en tenant compte de leurs divers besoins, y compris le développement d'initiatives globales d'éducation numérique dans tous les groupes démographiques, en donnant la priorité à la participation des femmes et des filles pour leur permettre de maximiser les avantages de la numérisation.
5. Accélérer la mise en œuvre de l'allocation budgétaire de 20 % pour l'éducation ou d'un minimum de 6 % du PIB, conformément au Cadre de Dakar pour « l'Éducation pour Tous » (EPT) et au Cadre Éducation 2030, par l'utilisation efficace de politiques macroéconomiques et de budgétisation sensibles au genre et axées sur les femmes et les jeunes, y compris le suivi à différents niveaux, afin de remédier aux disparités entre les sexes et de promouvoir l'équité grâce à une approche holistique du changement des systèmes. La base de financement et de ressources pour l'éducation devrait être élargie grâce à une fiscalité progressive et à la réduction des flux financiers illicites ; la gestion de la crise croissante de la dette sur le continent.

6. Promouvoir une masculinité positive à l'école et garantir que la Convention sur l'Élimination de la Violence à l'égard des Femmes et des Filles (C-EVAWG) traite et éradique la violence basée sur le genre, le patriarcat et d'autres défis systématiques qui entraînent et favorisent les inégalités de genre par la mise en œuvre efficace de programmes complets de prévention et de réponse, y compris l'éducation, les réformes juridiques et les services de soutien aux survivants. Un solide programme de sensibilisation devrait être développé pour les filles et les jeunes femmes afin de comprendre les courants sous-jacents et les moteurs de la violence, y compris la dynamique et l'implication intérieure et publique qui rendent les femmes et les filles vulnérables à tous les niveaux.

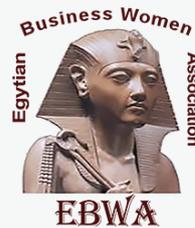
7. Promouvoir la décolonisation de l'éducation en Afrique en développant les établissements d'enseignement africains qui adoptent des programmes décolonisés, intégrant les connaissances indigènes. Pour ce faire, il convient de proposer des programmes de renforcement des capacités aux concepteurs de programmes et de former les enseignants à une pédagogie adaptée à la culture. Suivre les progrès en évaluant le pourcentage d'écoles mettant en œuvre des programmes décolonisés et les performances des élèves sur la base des compétences globales et des valeurs panafricaines.

8. Appelons les Communautés Economiques Régionales à imiter l'Union Africaine en nommant un/e Envoyé/e Spécial/e pour la jeunesse afin d'améliorer le flux d'informations et de renforcer les programmes pour la jeunesse, ainsi que d'assurer leur intégration dans les structures de gouvernance au sein des CERs.



#6GIMACReunionCER

Organisé par



Avec le soutien de

